律/lü 13 | Wuguan fanzui 無官犯罪

Crime commis par une personne sans titre de fonctionnaire

Crime commis par quelqu’un qui n’est pas encore fonctionnaire

凡無官犯罪，有官事發，所犯公罪，笞、杖以上，俱依律納贖。

Lorsqu’un crime est commis par une personne qui n’est pas fonctionnaire mais que les faits sont découverts lorsqu’elle est fonctionnaire, les fautes de service qui ont été commises passibles de la férule, du bâton ou d’une peine supérieure, tous peuvent en vertu de la loi racheter leur peine par contribution au fisc.

Toute individu commettant un crime alors qu’il n’est pas fonctionnaire, mais qui l’est devenu lorsque l’affaire est découverte, si ce qui a été commis est une faute de service : peine de la férule, du bâton, ou peine supérieure, tout se rachète en vertu de la loi au tarif dit « de contribution au fisc ».

卑官犯罪，遷官事發；在任犯罪，去任考滿、丁憂、致仕之類。事發，公罪，笞、杖以下，依律降罰，杖一百以上，依律科斷。本案黜革，笞、杖以上，折贖俱免。若事干埋沒錢糧，遺失官物，雖係公罪，事須追究明白。應賠償者賠償，應還官者還官。但犯一應私罪，並論如律。其吏典有犯公私罪名，各依本律科斷。

Un fonctionnaire de rang inférieur ayant commis une infraction qui n’est découverte qu’après qu’il a été transféré (promu ?) à un autre poste, un fonctionnaire en exercice commettant un crime qui n’est découvert qu’après qu’il a quitté son poste, par suite d’un échecà l’examen (contrôle, test ?) triennal, du deuil d’un de ses parents, d’une mise à la retraite et autres événements de cette sorte, si l’affaire découverte est une faute de service, passible d’une peine limitée aux degrés inférieurs des bastonnades avec la férule, ou le bâton : abaisser le grade et infliger l’amende prévue par la loi ; à partir de cent coups de bâton, appliquer le quantum de peine prévu par la loi [lü n°8]. Si l’affaire impose la destitution et une peine supérieure aux bastonnades, les convertir en rachat avec exemption complète. Lorsque l’affaire concerne la dissimulation d’argent ou de grains, la perte accidentelle de biens de l’administration, même s’il s’agit d’une faute publique, les faits doivent être poursuivis et faire l’objet de recherches jusqu’à clarification. S’il faut compenser, il compenser ; s’il faut restituer, restituer. Mais dès lors que l’infraction doit être qualifiée de faute personnelle, prononcer dans tous les cas la sentence prévue par la loi. Quant aux clercs et commis commettant des infractions qualifiées de faute personnelle ou publique, appliquer en chaque cas le quantum de peine prévu par la loi.

Un même terme est traduit de trois manières différentes dans le même article

條例/tiaoli 1

無官犯贜，有官事發，照有官參提，以無禄人科斷。有官時犯贜，黜革後事發，不必參提，以有禄人科斷。

Glossaire :

Quelqu’un qui commet un crime alors qu’il n’est pas encore fonctionnaire, mais qui l’est devenu lorsque les faits sont découverts, est soumis à l’enquête disciplinaire comme s’il était [déjà] fonctionnaire, mais il est jugé selon le barème des « personnes sans salaire ». S’il est coupable de gain mal acquis durant son exercice de fonctionnaire et que l’affaire est découverte après qu’il a été destitué, ne pas lancer d’enquête disciplinaire, mais le juger selon le barème des « personnes touchant un salaire ».

fanzui : infraction (commettre une)

ne pas traduire « commettre un crime », cf. NP et PEW => se rendre coupable ?)

依律科斷 : appliquer le quantum de peine prévu par la loi

考滿 : cf. 任滿

遷官 : mutation –promotion ?

 transférer un fonctionnaire à un autre poste. Selon SZQ, cela n’implique nécessairement une promotion.

丁憂 : quitter son poste à raison du deuil de ses parents

在任 : être en poste

去任 : quitter sa fonction, être démis de ses fonctions (cp. avec plusieurs autres termes

降罰 : abaissement de grade et amende

abréviation de 降級罰俸 ???

折贖 : conversion par rachat [déjà traduit par « rachat à titre onéreux » ?, mais pas dans le glossaire]

埋沒 : dissimuler

遺失 : perte accidentelle de biens de l’administration [déjà traduit une fois]